

Contrairement à ce que le solliciteur général dit, les groupes acadiens de la région n'ont, en aucune façon, été consultés. Le ministre a fait des affirmations gratuites. Et j'ajouterais que j'utilise cette expression pour demeurer poli, parce que je sais qu'on ne peut pas dire dans cette Chambre qu'un honorable collègue ne dit pas la vérité.

En effet, le vice-président du Cercle français de la Miramichi a déclaré dans le journal *Times & Transcript* que l'Association est totalement contre une réduction du nombre de postes bilingues. Or, comment le ministre peut-il affirmer que les groupes acadiens sont en faveur de cette décision?

Finalement, le ministre n'a pas d'autre choix que de revenir sur sa décision. Et en ce faisant, il devra aussi déterminer et annoncer le partage des postes unilingues, à savoir, parmi les 50 p. 100 des postes unilingues, quelle proportion de ces postes seront classifiée anglophones et quelle proportion de ces postes seront classifiés francophones.

Inutile, monsieur le Président, de vous rappeler que la lutte des francophones du Nouveau-Brunswick a été longue et dure et elle l'est encore dure. Il a fallu une volonté de fer pour vaincre une assimilation menaçante. Mais la communauté française a gagné du terrain et, aujourd'hui, la province du Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue. En maintenant sa décision de réduire de 50 à 30 p. 100 les postes bilingues, le gouvernement va à l'encontre et ne reconnaît pas la spécificité de la province.

Monsieur le Président, il faut respecter nos communautés francophones et les aider à prospérer dans un milieu favorable et privilégié. Au lieu d'ajouter des obstacles, on devrait faciliter l'épanouissement de cette communauté.

● (1815)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je suis heureux de voir le secrétaire parlementaire du solliciteur général (M. Towers) de retour parmi nous.

**M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada):** Merci beaucoup, monsieur le Président.

Le 27 mars 1985, pendant la période des questions, le député de Westmorland-Kent (M. Robichaud) a posé une question au sujet du pourcentage de postes bilingues qu'il y aurait au pénitencier appelé l'Institution de l'Atlantique, qui est en construction au Nouveau-Brunswick. J'espère qu'il acceptera ma réponse afin que les choses soient claires pour la population concernée.

Dans les circonstances, je ne puis être d'accord avec le député lorsqu'il affirme que les Acadiens ne sont traités aussi bien que la population anglophone. L'objectif de 30 p. 100 de personnes bilingues auquel le député a fait allusion est considéré comme approprié compte tenu du pourcentage approximatif de détenus francophones et bilingues qui auront besoin de services en français, et il a été établi en fonction de la zone démographique entourant l'institution. Comme les francophones qui purgent une peine de prison dans la région de l'Atlantique représentent environ 12 p. 100 des détenus et comme la

### L'ajournement

population francophone dans la région immédiate représente 25.8 p. 100 de la population totale, il est évident que l'objectif établi pour le nombre de postes bilingues suffira largement pour assurer les services et pour garantir une représentation équitable des francophones au sein du personnel.

Je tiens à préciser que l'on a tenu compte de la politique du Conseil du Trésor relative aux langues officielles dans la Fonction publique du Canada quand on a fixé le nombre de postes bilingues. Les organismes fédéraux établissent le nombre de postes bilingues d'après les directives du Conseil du Trésor. En élaborant un plan d'identification linguistique pour l'institution, on a aussi tenu compte du fait que le Nouveau-Brunswick est une province officiellement bilingue.

J'ai fait allusion tout à l'heure au profil linguistique de la région dans laquelle se trouve le nouveau pénitencier et j'ai fait valoir que le pourcentage des postes bilingues est conforme à ce profil. C'est un facteur qui joue un rôle essentiel quand on embauche du personnel pour une nouvelle institution, mais un autre facteur primordial a trait au degré d'acceptation d'un pénitencier dans une collectivité et à la relation d'interdépendance qu'il faut établir et maintenir. La chose sera impossible si les employés du pénitencier n'ont aucun lien avec la collectivité. Les objectifs de bilinguisme en rapport avec la composition de la collectivité locale devaient maximiser les occasions d'emploi dans la région avoisinante, et c'est en fonction de cette situation que les rapports entre l'établissement pénitentiaire et la collectivité environnante devraient s'établir et se développer.

L'implantation de 30 p. 100 de postes bilingues permettra à l'Institution atlantique d'être la plus bilingue de toutes les prisons fédérales. En réalité, le rapport entre les employés bilingues et la population de détenus francophones sera de 2 à 1 environ; deux employés bilingues pour chaque détenu francophone. En outre, le plan de répartition linguistique tient aussi compte de la nécessité pour les employés anglophones et francophones d'être supervisés dans la langue de leur choix. Pour ce faire, 41 p. 100 des postes d'encadrement ont été classés bilingues.

● (1820)

Le solliciteur général (M. MacKay) espère que ces objectifs de bilinguisme répondront de la façon la plus équitable possible aux besoins des deux groupes clients à savoir les détenus et les employés. L'ancien ministre, le député de York-Centre (M. Kaplan) et collègue du député, était d'accord avec cette disposition puisqu'il avait annoncé à l'occasion d'une cérémonie qui a marqué le début des travaux du nouvel établissement en août 1984, qu'il approuvait cet objectif de bilinguisme. Le 10 août de la même année, le *Telegraph Journal* de Saint-Jean signalait que le ministre avait signé une directive prévoyant que 70 p. 100 des employés de l'Institution Atlantique seraient unilingues anglophones, et que 30 p. 100 seraient bilingues.

Je suis disposé à croire, monsieur le Président, que le député sera satisfait de la teneur de cette réponse.